

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2382

23 octobre 2007

### SOMMAIRE

2M Consultant S.à.r.l. ....	114336	Immobilière des Dahlias S.A. ....	114315
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. ....	114290	IProc S.A. ....	114320
Barnet S.A. ....	114322	Klee International S.à r.l. ....	114311
Barnet S.A. ....	114322	Labon Investments S.A. ....	114309
Bastion International Luxembourg S.à r.l. .....	114318	LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A. .....	114302
BIGF ....	114336	Mezzanine Management Central Europe Finance S.A. ....	114331
BN D&G ....	114309	Mezzanine Management Central Europe Investment S.A. ....	114335
BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l. ..	114318	Mezzanine Management Europe S.A. ...	114335
Carel S.A. ....	114310	Mezzanine Management Finance S.A. ...	114331
Cinq Willy S.à r.l. ....	114336	Nausica ....	114315
Cliffs International Lux I ....	114334	Nausica ....	114316
Cliffs International Lux II ....	114321	Paneta S.A. ....	114316
Cliffs International Lux IV ....	114321	Paupinal Holding S.A. ....	114330
Crystal Falls S.A. ....	114310	P.G.H. S.A. ....	114322
Dahlias Patrimonium S.A. ....	114331	Pinto-Lux S.à r.l. ....	114319
Electro-Stugalux S.A. ....	114318	Principe SA ....	114309
Faci International ....	114310	Res ....	114319
Flyer Holding S.A. ....	114313	Rio Grande ....	114320
Flyer Holding S.A. ....	114316	Ronndriesch 4 S.A. ....	114316
Flyer Holding S.A. ....	114313	Salve Holdings S.A. ....	114330
Flyer S.A. ....	114315	S.C.L. Holding S.A. ....	114313
Fris S.A. ....	114308	The Colcarbon Group ....	114319
Goodman Quartz Logistics (Lux) S.à r.l. .....	114323	Transcom WorldWide S.A. ....	114334
G&W International S.A. ....	114321	Vimetis S.à r.l. ....	114301
Horndal International S.à r.l. ....	114336	Zureta S.A. ....	114308

**Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.868.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of September.

Before Maître Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) BAKER HUGHES GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) governed by the laws of Austria, having a share capital of EUR 36,336.42 and having its registered office at Dr Karl Lueger-Ring 12, 1010 Wien, Austria,

represented by Mr Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Houston, Texas, on 14 September 2007, and

2) BAKER HUGHES LUXEMBOURG L.L.C., a Delaware limited liability company with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 2929 Allen Parkway, Suite 2100, Houston, Texas, USA,

represented by Mr Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given at Houston, Texas, on 14 September 2007.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

**Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the corporate name of BAKER HUGHES LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at USD 50,000.- (fifty thousand U.S.Dollars) divided into 49,999 (forty-nine thousand four hundred ninety-nine) Class A shares, which shall be held by the limited partners

and 1 (one) Class B share, which shall be held by the general partner in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of USD 1.- (one U.S. Dollar) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation and except for the rights with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 33 and 34 of these Articles of Incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The Class A shares and the Class B shares will be in registered form only.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager(s) to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### Chapter III.- Management, Supervisory board

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by BAKER HUGHES LUXEMBOURG LLC (referred to as «the Manager(s)»), in its capacity as general partners («associé-commandité») and holder of a Class B share of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Liability of the Manager(s) and of the shareholders.** The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of each of the Managers, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager(s) at its (their) sole discretion.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such power.

**Art. 14. Dissolution-Incapacity of the Manager(s).** In case of dissolution or legal incapacity by any of the Manager(s) or where for any other reason it is impossible for any of the Manager(s) to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager(s).

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Incorporation.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 15. Supervisory Board.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager(s) shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

**Art. 16. Auditor.** In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors.

The independent auditor, if any, shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

**Art. 17. Powers of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine. It shall authorise any actions of the Manager(s) that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager(s).

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

**Art. 20. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or any officer of the Manager(s) or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or officer of the Manager(s) or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager(s)'s consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager(s) nor appoint another Manager(s) unless the Manager(s) consents thereto.

**Art. 22. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the on the third Thursday of June at 11:30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 23. Other General Meetings.** The Manager(s) or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 24. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon call by the Manager(s) or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 25. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by any means of communication allowing for the transmission of a written text or telex as his proxy another person who need to be a shareholder himself. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by any means of communication allowing for the transmission of a written text, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) may require.

The Manager(s) may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) at least five days prior to the date set for the meeting. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

**Art. 26. Proceedings.** The general meeting shall be presided by the Manager(s) or by a person designated by the Manager(s).

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

**Art. 27. Adjournment.** The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager(s) must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 28. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

**Art. 29. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes cast (i.e. excluding abstentions and blank or spoilt ballots) is required at any such general meeting.

**Art. 30. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager(s) and by any member of the Supervisory Board.

#### Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

**Art. 31. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 32. Adoption of financial statements.** At every annual general meeting in each year, the Manager(s) shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

**Art. 33. Appropriation of Profits.** The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders and Class B Shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year pro rata to their number of shares.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraph shall apply.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 34. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the Manager(s), the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all available assets and cash of the Company shall be applied to the payment of liquidation allocations to holders of Class A and Class B shares pro rata to their shares.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 35. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital (USD)	number of shares	amount paid-in (USD)
1) BAKER HUGHES GmbH . . . . .	49,999	49,999 Class A Shares	49,999
2) BAKER HUGHES LUXEMBOURG L.L.C. . . . .	1	1 Class B Share	1
Total: . . . . .	50,000		50,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2007. The first annual general meeting will thus be held in the year 2008.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. The general meeting resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

(i) Mr Rudiger Lichte, Assistant Treasurer, born on 8 November 1960 in Cape Town, South Africa, residing at Seegartenstrasse 63, 8810 Horgen, Switzerland;

(ii) Mr William David MacLean, Senior Controller, born on 29 December 1952 in Glasgow, Scotland, residing at 13 Craighour Avenue Torphins Banchory Kincardineshire AB31 4JA, United Kingdom;

(iii) Mrs Isabelle Peyrade, Accounting Manager, born on 26 September 1977 in Toulon, France, residing at Flat 3, 79-83 Great Portland Street W1W 7LS London, United-Kingdom.

2. The registered office shall be at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) BAKER HUGHES GmbH, une société à responsabilité limitée de droit autrichien (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), au capital social de 36.336,42 €, établie et ayant son siège social au 12 Dr Karl Lueger-Ring, 1010 Vienne, Autriche,

représentée par Maître Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, le 14 septembre 2007, et

2) BAKER HUGHES LUXEMBOURG L.L.C., une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et son principal établissement au 2929 Allen Parkway, Suite 2100, Houston, Texas, Etats-Unis,

représentée par Maître Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, le 14 septembre 2007.

Lesquelles procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Raison sociale.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale BAKER HUGHES LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

Les branches ou autres établissements peuvent être implantés au Luxembourg et à l'étranger par une résolution des Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le(s) Gérant(s) de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le(s) Gérant(s) a confié la gestion journalière.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à USD 50.000,- (cinquante mille Dollars US) divisé en 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf) actions de catégorie A, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et (une) 1 action de catégorie B qui doit être détenue par l'associé-commandité, chaque action ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) et chaque action étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérentes aux actions de chaque classe, tels que définis par les présents statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la loi ou dans les Statuts à l'exception des droits relatifs à la distribution de dividendes ou la distribution des actifs ou des produits de la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que définis par les articles 33 et 34 des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B sont et resteront nominatives.

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.



Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrites au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le(s) Gérant(s) fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le(s) Gérant(s) à le faire.

**Art. 8. Achat d'actions propres.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

## Chapitre II.- Gestion, Conseil de surveillance

**Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par BAKER HUGHES LUXEMBOURG LLC (ci-après «le(s) Gérant(s)»), en leur qualité d'associés commandités de la Société et propriétaires de toutes les actions de Catégorie A.

Les autres associés ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du (des) Gérant(s).

**Art. 11. Responsabilité du (des) Gérant(s) et des actionnaires.** Le(s) Gérant(s) est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le(s) Gérant(s) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le(s) Gérant(s) peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de chacun des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le(s) Gérant(s).

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Dissolution - Incapacité du (des) Gérant(s).** En cas de dissolution ou d'incapacité légale du (des) Gérant(s) ou si pour toute autre raison le(s) Gérant(s) est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour désigner un nouveau Gérant.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunissent.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15. Conseil de Surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le(s) Gérant(s) convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

**Art. 16. Réviseur.** Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur indépendant (le «Réviseur Indépendant») qui sera un réviseur d'entreprises indépendant affilié à une société d'audit établie de manière internationale.

Le Réviseur Indépendant, s'il y en a un, sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui finira à la date de la prochaine assemblée générale d'actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Réviseur Indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le Réviseur Indépendant en fonction pourra être démis de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance sera consulté par le(s) Gérant(s) sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du (des) Gérant(s) qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du (des) Gérant(s).

**Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Sauf s'il y a urgence, ou à la suite de l'assentiment de toutes les personnes devant assister au Conseil de Surveillance, avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 20. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, actionnaire, directeur

ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du (des) Gérant(s). Notamment, elle ne révoquera le(s) Gérant(s) ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du (des) Gérant(s).

**Art. 22. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de juin à 11:30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 23. Autres assemblées générales.** Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

**Art. 24. Convocation des assemblées générales.** Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le(s) Gérant(s) ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

**Art. 25. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel ne doit pas être actionnaire. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le(s) Gérant(s) pourrait exiger.

Le(s) Gérant(s) peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 26. Procédure.** L'assemblée générale sera présidée par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s).

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 27. Prorogation.** Le(s) Gérant(s) peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 28. Vote.** Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

**Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des statuts de la société ou pour voter une résolution dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de deux tiers des votes exprimés (exclusion faite des abstentions, votes nuls ou blancs) est requis à l'une quelconque de ces assemblées.

**Art. 30. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le(s) Gérant(s) et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 31. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 32. Approbation des comptes annuels.** Lors de toute assemblée générale annuelle, le(s) Gérant(s) présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

**Art. 33. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte de prime d'émission, tout actionnaire de Catégorie A et tout actionnaire de Catégorie B aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant proportionnel à leur détention d'actions de la Société.

Le(s) Gérant(s) peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividendes, le paragraphe précédent doit s'appliquer.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 34. Dissolution, liquidation.** Avec l'accord du (des) Gérant(s), la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation de la Société, tous les actifs et avoirs de la Société disponibles devront être répartis et partagés entre les propriétaires d'action de Catégories A et d'actions de Catégorie B proportionnellement selon le nombre d'actions détenues.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 35. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

114301

Actionnaires	Capital souscrit (en Dollar)	nombre d'actions	montant libéré (en Dollar)
1) BAKER HUGHES GmbH .....	49.999	49.999 actions de catégorie A	49.999
2) BAKER HUGHES LUXEMBOURG L.L.C. ....	<u>1</u>	1 action de catégorie B	<u>1</u>
Total: .....	50.000		50.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 2007. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2008.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

(i) M. Rudiger Lichte, Assistant Trésorier, né le 8 novembre 1960 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant à Seegartenstrasse 63, 8810 Horgen, Suisse;

(ii) M. William David MacLean, Contrôleur Principal, né le 29 December 1952 à Glasgow, Ecosse, résidant à 13 Craigour Avenue Torphins Banchory Kincardineshire AB31 4JA, Royaume-Uni;

(iii) Mme Isabelle Peyrade, Chef du Service Central de Comptabilité, né le 26 septembre 1977 à Toulon, France, résidant à Flat 3, 79-83 Great Portland Street W1W 7LS Londres, Royaume-Uni.

2. Le siège social est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Cadilhac, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11420. — Reçu 357,74 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114492/239/648.

(070130870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Vimetis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.736.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007113966/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) having the securitization status, established in Luxembourg under the name of LBREP III DAME S.à r.l. & PARTNERS S.C.A., having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.108, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 20, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mr Jérémie Schaeffer, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) limited partner shares (the «LP Shares») and one (1) general partner share (the «GP Share») (together the «Shares»), shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Designate the existing three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) LP Shares as «B Shares».

2.- Increase the Company's corporate capital to the extent of seven million seven hundred sixty-nine thousand Euro (€ 7,769,000.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to seven million eight hundred thousand Euro (€ 7,800,000.-) by creation and issue of four hundred seventy-nine million four hundred thousand (479,400,000) new B Shares (the «New B Shares») and two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A shares (the «A Shares») of one Euro cent (€ 0.01) each.

3.- Waiver of its preferential subscription right by LBREP III DAME S.à r.l., in favor of LBREP III DAME LP S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1738 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register the subscription of the New B Shares and in favour of LB UK RE HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales whose registered number is 5347966 and whose registered office is at 25 Bank Street, London, E14 5LE for the subscription of the A Shares.

4.- Subscription by (I) LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prenamed, for two hundred ninety-seven million five hundred thousand A Shares /297,500,000) of one Euro cent (EUR 0.01) each, and full payment in nominal value of two million nine hundred seventy-five thousand Euro (EUR 2,975,000.-) together with a share premium of forty-four million six hundred twenty-five thousand Euro (EUR 44,625,000.-) by payment in cash for an amount of forty-seven million six hundred thousand Euro (EUR 47,600,000.-) and by (II) LBREP III DAME LP S. à r.l. prenamed, for the four hundred seventy-nine

million four hundred thousand (479,400,000) New B Shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, and full payment in nominal value of four million seven hundred ninety-four thousand Euro (EUR 4.794,000.-) together with a share premium of seventy-two million three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 72,375,000.-) by payment in kind in the amount of seventy-seven million one hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 77,169,000.-) consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by LBREP III DAME LP S. à r.l., prenamed, towards the Company by virtue of a deed of assignment (the «Deed of Assignment») executed between LBREP III DAME LP S. à r.l., prenamed, and the Company on July 2nd, 2007, whereby LBREP III DAME LP S. à r.l., prenamed, transferred to the Company a receivable in the amount of seventy-seven million two hundred thousand Euro (EUR 77,200,000.-) held by LBREP III DAME LP S. à r.l., prenamed, towards Heart of LA DEFENSE SAS, a société par actions simplifiée incorporated under French law, having its registered office at 10-12, avenue de Messina, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 497 768 614.

5.- Transfer of an amount of seven hundred eighty thousand Euro (EUR 780,000.-) from the Company's premium account to the Company's legal reserve.

6. Creation of an authorized share capital in order to authorize the General Partner of the Company to realise an increase of the corporate capital exclusively under the form of C shares.

7. Insertion of the following paragraphs under article 5 of the Company's article of Incorporation;

« **Art. 5. second, third and fourth paragraph.** The authorised share capital of the Company, including the issued share capital, as of the date hereof is set at thirty-seven million five hundred twenty-three thousand five hundred and seven Euro and seventy-seven cents (€ 37,523,507.77) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares, four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B Shares and two billion nine hundred seventy-two million three hundred fifty thousand seven hundred seventy-seven (2,972,350,777) C Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each

The General Shareholder is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of C Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner to such person(s) as it deems fit; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new C Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The authorisation referred to in the previous paragraph is valid during a period ending five (5) years and ending on July 6, 2012 and it may be renewed by a resolution of the shareholders.»

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to designate the existing three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) LP Shares as «B Shares».

*Second resolution*

The meeting resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven million seven hundred sixty-nine thousand Euro (€ 7,769,000.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to seven million eight hundred thousand Euro (€ 7,800,000.-) by creation and issue of four hundred seventy-nine million four hundred thousand (479,400,000) new B Shares (the «New B Shares») and two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A shares (the «A Shares») of one Euro cent (€ 0.01) each.

*Third resolution*

The meeting resolves to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by LBREP III DAME S.à r.l., prenamed, in favor of LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, for the subscription of the New B Shares and in favor of LB UK RE HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales whose registered number is 5347966 and whose registered office is at 25 Bank Street, London, E14 5LE for the subscription of the A Shares.

*Subscription - Payment*

- LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the four hundred seventy-nine million four hundred thousand (479,400,000) New B Shares of one Euro cent (€ 0.01) each, and to fully pay them up in nominal value of four million seven hundred ninety-four thousand Euro (€ 4,794,000.-) together with a share premium of seventy-two million three hundred seventy-five thousand Euro (€ 72,375,000.-), by payment in kind in the amount of seventy-seven million one hundred sixty-nine thousand Euro (€ 77,169,000.-) consisting in the conversion of a portion of a receivable in the same amount held by LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, towards the Company by virtue of a deed of assignment (the «Deed of Assignment») executed between LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, and the Company on July 2nd, 2007, whereby LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, transferred to the Company a receivable in the amount of seventy-seven million two hundred thousand Euro (€ 77,200,000.-) held by LBREP III DAME LP S.à r.l., prenamed, towards Heart of LA DEFENSE SAS, a société par actions simplifiée incorporated under French law, having its registered office at 10-12, avenue

de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 497 768 614.

The total value of the contribution in kind is declared by LBREP III DAME LP S.à r.l. prenamed, to be of seventy-seven million one hundred sixty-nine thousand Euro (€ 77,169,000.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Mr Jean Bernard Zeimet, auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, which report concludes as follows:

*Conclusion*

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the 479,400,000 LP Shares with a nominal value of EUR 0,01 each for a total value of EUR 4,794,000.- together with a share premium of EUR 72,375,000.-»

«Mr Jean Bernard Zeimet»

Prementioned report, being initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Acceptance by the general partner of the company*

Thereupon intervened the general partner of the Company (the «General Partner»), here represented by Mr Jérémie Schaeffer, prenamed, by virtue of General Partner's resolution dated July 6th 2007 which will remain annexed hereto.

The General Partner, through its proxyholder, expressly defines the description of the contribution in kind and its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

-Then appears LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prenamed, here represented by Mr Jérémie Schaeffer, prenamed, by virtue of one (1) proxy given on July 6th, 2007.

LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prenamed, declared to subscribe to the two hundred ninety-seven million five hundred thousand A Shares (297,500,000) of one Euro cent (€ 0.01) each, and have them fully paid up in nominal value of two million nine hundred seventy-five thousand Euro (€ 2,975,000.-) together with a share premium of forty-four million six hundred twenty-five thousand Euro (€ 44,625,000.-) by payment in cash for an amount of forty-seven million six hundred thousand Euro (€ 47,600,000.-).

The amount of forty-seven million six hundred thousand Euro (€ 47,600,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above increase of capital, the meeting decides to amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5.** The share capital is fixed at seven million eight hundred thousand Euro (€ 7,800,000.-) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares and four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each.»

*Fifth resolution*

The meeting resolves to transfer an amount of seven hundred eighty thousand Euro (€ 780,000.-) from the Company's premium account to the Company's legal reserve.

*Sixth resolution*

The meeting, upon presentation of the justifying report of the general partner, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to create an authorized share capital in order to authorize the General Partner of the Company to realise any increase of the corporate capital exclusively under the form of C shares.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to add the following paragraphs under article 5 of the Company's articles of incorporation:

« **Art. 5. second, third and fourth paragraph.** The authorised share capital of the Company, including the issued share capital, as of the date hereof is set at thirty-seven million five hundred twenty-three thousand five hundred and seven Euro and seventy-seven cents (€ 37,523,507.77) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares, four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B Shares and two billion nine hundred seventy-two million three hundred fifty thousand seven hundred seventy-seven (2,972,350,777) C Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each

The General Shareholder is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of C Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner to such person(s) as it deems fit; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new C Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash.



The authorisation referred to in the previous paragraph is valid during a period ending five (5) years and ending on July 6, 2012 and it may be renewed by a resolution of the shareholders.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination LBREP III DAME S.à r.l. & PARTNERS S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129.108, constituée suivant acte reçu par le M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérémie Schaeffer, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trois millions quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (3.099.999) actions d'actionnaire commanditaire (les «LP Actions») et une (1) action d'actionnaire commandité (la «GP Action») (ensemble les «Actions»), étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Désigner les trois millions quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (3.099.999) actions LP existantes en Actions B.

2.- Augmenter le capital social à concurrence de sept millions sept cent soixante mille Euro (€ 7.769.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) à sept millions huit cent mille Euro (€ 7.800.000,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-dix neuf millions quatre cent mille (479.400.000) nouvelles actions B (les «Nouvelles Actions B») et deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille Nouvelles Actions (297.500.000) actions A (Les «Actions A»), toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

3.- Renonciation par LBREP III DAME S.à r.l., à son droit de souscription préférentiel en faveur de LBREP III DAME LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1738 Senningerberg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, pour la souscription des Nouvelles Actions B et en faveur de LB UK RE HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais enregistrée sous le numéro 5347966 et dont le siège social se situe au 25 Bank Street, London, E14 5LE pour la souscription des Actions A.

4.- Souscription par (I) LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prénommée, de deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A de un Euro cent (EUR 0,01) chacune, et libération intégrale en valeur nominale d'un

montant de deux millions neuf cent soixante-quinze mille Euros (EUR 2.975.000,-), ensemble avec une prime d'émission de quarante-quatre millions six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 44.625.000,-) par versement en espèces d'un montant de quarante-sept millions six cent mille Euros (EUR 47.600.000,-) et par (II) LBREP III DAME LP S.à r.l., prédésignée, des quatre cent soixante-dix neuf millions quatre cent mille (479.400.000) nouvelles Actions B de un Euro cent (EUR 0,01) chacune, et libération intégrale en valeur nominale d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 4.794.000,-) ensemble avec une prime d'émission de soixante-douze millions trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 72.375.000,-) par apport en nature d'un montant de soixante-dix sept millions cent soixante-neuf mille Euros (EUR 77.169.000,-) consistant en la conversion d'une partie du même montant d'une créance détenue par LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de cession de créance (le «Contrat de Cession de Créance») exécuté entre LBREP III DAME LP S.à r.l., précitée, et la Société le 2 juillet 2007, par lequel LBREP III DAME LP S.à r.l., précitée, a transféré à la Société une créance d'un montant de soixante-dix sept millions deux cent mille Euro (€ 77.200.000,-) détenue par LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, à l'encontre de Heart of LA DEFENSE SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 10-12, avenue de Messine, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Paris (France) sous le numéro 497 768 614.

5. Transfert d'un montant de sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 780.000,-) du compte prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

6. Création d'un capital autorisé afin d'autoriser l'associé commandité de la Société de réaliser des augmentations de capital exclusivement sous la forme d'actions C.

7. Insertion des paragraphes suivants à l'article 5 des statuts:

« **Art. 5. Deuxième, troisième et quatrième paragraphes.** Le capital autorisé, y inclus le capital souscrit, de la Société est fixé à la date de la présente à trente-sept millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent sept Euros et soixante-dix sept cents (€ 37.523.507,77) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A, quatre cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (482.499.999) Actions B et deux milliards neuf cent soixante-douze millions trois cent cinquante mille sept cent soixante-dix sept (2.972.350.777) Actions C toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital, en une ou plusieurs tranches, par émission de nouvelles Actions C, avec ou sans prime d'émission, contre apport en espèces ou apport en nature, conversion de créances, en faveur de toute(s) personne(s) qu'il juge opportuns, le tout dans les limites du capital autorisé; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions C, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apport en espèces.

L'autorisation accordée par le paragraphe précédent est valable pour une période de cinq (5) années et se terminant le 6 juillet 2012 et elle peut être renouvelée par une résolution prise par les actionnaires.»

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de désigner les trois millions quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (3.099.999) LP Actions en Actions B (Les «Actions B»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions sept cent soixante mille Euro (€ 7.769.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) à sept millions huit cent mille Euro (€ 7.800.000,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-dix neuf millions quatre cent mille (479.400.000) nouvelles actions B (les «Nouvelles Actions B») et deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille Nouvelles Actions (297.500.000) actions A (Les «Actions A»), toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par LBREP III DAME S.à r.l., précitée, à son droit de souscription préférentiel en faveur de LBREP III DAME LP S.à r.l., précitée, pour la souscription des Nouvelles Actions B et en faveur de LB UK RE HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais enregistrée sous le numéro 5347966 et dont le siège social se situe au 25 Bank Street, London, E14 5LE pour la souscription des Actions A.

*Souscription - Paiement*

- LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, décide de souscrire quatre cent soixante-dix neuf millions quatre cent mille (479.400.000) Nouvelles Actions B de un Euro cent (€ 0,01) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze Euro (€ 4.794.000,-) avec une prime d'émission de soixante-douze millions trois cent soixante-quinze mille Euro (€ 72.375.000,-) par apport en nature d'un montant de soixante-dix sept millions cent soixante-neuf mille Euro (€ 77.169.000,-) consistant en la conversion d'une partie du même montant d'une créance détenue par LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de cession de créance (le «Contrat de Cession de Créance») exécuté entre LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, et la Société le 2

juillet 2007, par lequel LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, a transféré à la Société une créance d'un montant de soixante-dix sept millions deux cent mille Euro (€ 77.200.000,-) détenue par LBREP III DAME LP S.à r.l., précité, à l'encontre de Heart of LA DEFENSE SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 10-12, avenue de Messine, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Paris (France) sous le numéro 497 768 614.

La valeur totale de l'apport en nature, que réalise LBREP III DAME LP S.à r.l., précitée, est déclarée être de soixante-dix sept millions cent soixante-neuf mille Euro (€ 77.169.000,-); l'estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, avec adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur aux 479.400.000 LP Actions avec une valeur nominale de EUR 0,01 pour une valeur totale de EUR 4.794.000,- à émettre en même temps qu'une prime d'émission de EUR 72.375.000,-».

«Monsieur Jean-Bernard Zeimet»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Acceptation par l'associé commandite de la société*

Est alors intervenu l'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), ici représenté par M. Jérémie Schaeffer, prénommé, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée par une résolution de l'Associé Commandité en date du 6 juillet 2007 qui restera annexée à la présente.

L'Associé Commandité, représenté par son mandataire, a expressément défini la description de l'apport en nature et son évaluation et marquent leur accord sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirment la validité des souscriptions et libération.

- Est ensuite intervenu LB UK RE HOLDINGS LIMITED, précité, ici représenté par Monsieur Jérémie Schaeffer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2007.

LB UK RE HOLDINGS LIMITED, précité, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille Actions A (297.500.000) d'un Euro cent (€ 0,01) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de deux millions neuf cent soixante-quinze mille Euro (€ 2.975.000,-) avec une prime d'émission de quarante-quatre millions six cent vingt-cinq mille Euro (€ 44.625.000,-) par apport en numéraire d'un montant de quarante-sept millions six cent mille Euro (€ 47.600.000,-).

Un montant de quarante-sept millions six cent mille Euro (€ 47.600.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent mille Euro (€ 7.800.000,-) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A et quatre cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (482.499.999) Actions B, toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer un montant de sept cent quatre-vingt mille Euro (€ 780.000,-) du compte prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif de l'Actionnaire commandité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé afin d'autoriser l'associé commandité de la Société de réaliser des augmentations de capital exclusivement sous la forme d'«actions C»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter les paragraphes suivants sous l'article 5 des statuts de la Société:

« **Art. 5. Deuxième, troisième et quatrième paragraphes.** Le capital autorisé, y inclus le capital souscrit, de la Société est fixé à la date de la présente à trente-sept millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent sept Euros et soixante dix-sept cents (€ 37.523.507,77) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A, quatre cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (482.499.999) Actions B et deux milliards neuf cent soixante-douze millions trois cents cinquante mille sept cent soixante-dix sept (2.972.350.777) Actions C toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital, en une ou plusieurs tranches, par émission de nouvelles Actions C, avec ou sans prime d'émission, contre apport en espèces ou apport en nature, conversion de créances, en faveur de toute(s) personne(s) qu'il juge opportuns, le tout dans les limites du capital autorisé; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions C, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apport en espèces.

L'autorisation accordée par le paragraphe précédent est valable pour une période de cinq (5) années et se terminant le 6 Juillet 2012 et elle peut être renouvelée par une résolution prise par les actionnaires.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, contenant 3 blancs bâtonnés et numérotés, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, J. Schaeffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18191. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106067/242/360.

(070120773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Zureta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2007 que:

- Monsieur Vincent Cormeau, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 et Monsieur Bertrand Michaud demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Willems et de Madame Valérie Wesquy, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113976/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06113. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Fris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2007 que:

- Monsieur Vincent Cormeau, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 et Monsieur Bertrand Michaud demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 ont été nommés respectivement Administrateurs de type B et de type A en remplacement de Monsieur Vincent Willems et de Madame Valérie Wesquy, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113977/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Labon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.944.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2007 que:

- Monsieur Vincent Cormeau, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 et Monsieur Bertrand Michaud demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Bellevue L-1227 ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Willems et de Madame Valérie Wesquy, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113978/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**BN D&G, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.514.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2007 que:

- Monsieur Michele Canepa, né à Genova (Italie) le 23 novembre 1972 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510 a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Fiaud, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113979/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Principe SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.946.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013:

*Administrateurs:*

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie L-1510.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113975/5878/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Crystal Falls S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114579/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08902. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Carel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société en date du 16 juillet 2007, que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, et Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg et Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113967/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Faci International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 septembre 2007 a renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Stéphane Cromback, gérant de fortune, gérant de catégorie A, 35, rue de Naples, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, gérant de catégorie B, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, gérant de catégorie B, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg  
Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour FACI INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007113971/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.559.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

K3V ENTREPRISES, having its registered office at Centre d'Affaires La Boursidière BP 159, F-92357 Le Plessis Robinson, France, registered with the Trade and Companies Register of Nanterre under the number 381 731 637,

here represented by Ms Bouchra Akhertous, private employee, having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing person is the sole shareholder of KLEE INTERNATIONAL S.à r.l., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 128.559, incorporated by deed of the undersigned notary on May 7, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Company»).

All this being declared, the appearing party holding one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty euros (1,250 EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) to thirteen thousand seven hundred and fifty euros (13,750 EUR) by the issue of fifty (50) shares with a nominal par value of twenty-five euros (25 EUR), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up, together with a share premium of twenty-five euros (25 EUR) per share.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to accept the subscription of the fifty (50) new shares as follows:

- by Mr François Beillouin, born on 22 April 1975 in Angers (France), residing 15, rue Caminade, F-34150 Gignac (France), here represented by Ms Bouchra Akhertous, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2007 in Gignac who declares to subscribe to twenty-five (25) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash together with a share premium amounting twenty-five euros (25 EUR) per share; and

- by Mr Ian Murrell, born on 3 January 1959 at Romford (United Kingdom), residing 21, rue des Ventines F-78840 Freneuse (France) here represented by Ms Bouchra Akhertous, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2007 in Paris who declares to subscribe to twenty-five (25) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash together with a share premium amounting twenty-five euros (25 EUR) per share.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash together with the share premium so that the amount of two thousand five hundred euros (2,500 EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 § 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 6. §1.** The Company's share capital is set at thirteen thousand seven hundred and fifty euros (13,750 EUR) represented by five hundred and fifty (550) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each».

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500 EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented here above, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her here above stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

K3V ENTREPRISES, ayant son siège au Centre d'Affaires La Boursidière BP 159, F-92357 Le Plessis Robinson, France, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 731 637,

ici représentée par Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul et unique associé de la société KLEE INTERNATIONAL S.à r.l, ayant son siège social établi au 4, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg Sàrl, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.559 constituée par acte du notaire instrumentant le 7 mai 2007, acte non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à treize mille sept cent cinquante euros (13.750 EUR) par l'émission et la création de cinquante (50) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare accepter la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

- par Monsieur François Beillouin, né le 22 avril 1975 à Angers (France), demeurant 15, rue Caminade F-34150 Gignac (France) ici représenté par Mademoiselle Bouchra Akhertous, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2007 à Gignac qui déclare souscrire vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par un apport en espèces et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant de vingt-cinq euros (25 EUR) par action; et

- par Monsieur Ian Murrell, né le 3 janvier 1959 à Romford (Royaume-Uni), demeurant au 21, rue des Ventines F-78840 Freneuse (France) ici représenté par Mademoiselle Bouchra Akhertous, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2007 à Paris, qui déclare souscrire vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par un apport en espèces et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant de vingt-cinq euros (25 EUR) par action.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire ensemble avec la prime d'émission de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 6 § 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



« **Art. 6. §1.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750 EUR ) représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007. Relation: LAC / 2007 / 21202. - Reçu 25 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

P. Bettingen

Référence de publication: 2007114538/202/119.

(070131342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Flyer Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114581/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07219. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Flyer Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114582/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07235. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**S.C.L. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 130.101.

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.C.L. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130 101, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 juin 2007, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 619.000,- (six cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) par apport d'avances de l'actionnaire majoritaire sans création d'actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent dix-neuf mille euros (619.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à six cent cinquante mille euros (650.000,- €) sans création d'actions nouvelles.

*Libération*

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de six cent dix-neuf mille euros (619.000,- €) a été intégralement libéré par l'actionnaire majoritaire Monsieur Sandro Camilleri, demeurant ViaBorsari Welte, 20, CH-6900 Lugano, ici représenté par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 31 juillet 2007, laquelle procuration restera annexée aux présentes, moyennant incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence dudit montant de six cent dix-neuf mille euros (619.000,- €) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance à concurrence d'un montant de six cent dix-neuf mille euros (619.000,- €) a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, Ettelbruck, daté du 3 août 2007, lequel rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

*«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention, qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- €) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées».

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 8.140,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, M. Olsem, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22371. — Reçu 6.190 euros.

*Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007114560/212/78.

(070131533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Immobilière des Dahlias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 87.132.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114590/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07155. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Flyer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.061.

Le bilan de la société au 12 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114583/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07225. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Nausica, Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114591/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07365C. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Flyer Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

Le bilan de la société au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114580/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07222. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Nausica, Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.583.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114592/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07367. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114593/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07238. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Paneta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.708.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the fourteenth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of TYNAN & DOBSON FAST EJENDOMSINVERSTERING ApS, Dampfaergevej 3, 2100 Copenhagen, Denmark;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme PANETA S.A., having its head office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 115.708, has been incorporated by deed enacted on the 16th of March 2006;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme PANETA S.A. amounts currently to 31,000.- (thirty-one thousand) EUR, represented by 310 (three hundred and ten) shares having a par value of 100.- (one hundred ) EUR each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of PANETA S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société TYNAN & DOBSON FAST EJENDOMSINVERSTERING ApS, Dampfaergevej 3, 2100 Copenhagen, Danemark;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PANETA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.708, a été constituée suivant acte reçu le 16 mars 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme PANETA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 31.000.- (trente et un mille) EUR, représenté par 310 (trois cent dix) actions de 100.- (cent) EUR chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société PANETA S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26876. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114537/211/83.

(070130893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Electro-Stugalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114598/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08384. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Bastion International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 215.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.496.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114597/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08382. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.198.400,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007114596/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07913. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Pinto-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5316 Contern, 73, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 65.715.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007114603/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07919. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Res, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114594/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07245. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**The Colcarbon Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.416.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue, Wyoming (U.S.A.),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme THE COLCARBON GROUP, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.416, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1193 du 20 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1382 du 6 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme THE COLCARBON GROUP, prédésignée, s'élève actuellement à trente-sept mille deux cents dollars US (37.200,- USD), représenté par dix-huit mille six cents (18.600) actions, chacune d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD), entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme THE COLCARBON GROUP.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme THE COLCARBON GROUP.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social est évalué à 27.604,63 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Buehlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007, Relation GRE/2007/3918. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Hirtt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114554/231/48.

(070130879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

#### **Rio Grande, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114599/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07243. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

#### **IProc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.470.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 4, 2007 it has been resolved the following:

2 To re-elect Mrs Anne Wilby and Mr Mikael Holmberg, as directors of the board until the next annual general meeting.

3 To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener, as director of the board.

4 To elect Mr Gilles Wecker as new director of the board until the next annual general meeting (62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg).

5 To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company.

6 To elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting (11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).



MODEM TREUHAND S.A.  
M. Holmberg  
G. Wecker

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 4 juin 2007, il a été résolu ce qui suit:

2. De réélire Mme Anne Wilby et M. Mikael Holmberg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. Approbation de la résignation de Mme Nadine Gloesener comme administrateur du Conseil d'Administration.
4. Elire M. Gilles Wecker comme nouveau administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale (62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg).
5. Approbation de la résignations de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.
6. ELIRE MODEM TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale (11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

MODEM TREUHAND S.A.  
M. Holmberg  
G. Wecker

Référence de publication: 2007114453/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00215. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.033.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.956.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114607/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08610. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.821.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.195.

Les comptes annuels pour la période du 8 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114606/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08607. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**G&W International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.826.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 juillet 2007, que:

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Patrick Lorenzato employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, de Monsieur Camille Paulus, économiste, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg et nomme en qualité d'administrateurs Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg et Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg en remplacement. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007113968/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06909. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Barnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114610/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08752. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**P.G.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114611/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08744. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Barnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.506.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114609/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08749. - Reçu 40 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Goodman Quartz Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.888.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mr Lorna Ros, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 7 September 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name GOODMAN QUARTZ LOGISTICS (LUX) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

#### Chapter III.- Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V.- Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

### *Subscription - payment*

All the shares of the Company have been subscribed by GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Michael O'Sullivan born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);
- Mr Daniel Peeters, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);
- Mr Paul Huyghe, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Vier-September-Dagenlaan 10, 1210 Sint-Joost-ten-Node, (Belgium);
- Mr Philippe Van Der Beken, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), residing 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Madame Lorna Ros, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOODMAN QUARTZ LOGISTICS (LUX) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.** S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.



Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V.- Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 15. Droit de distribution des parts.** Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites par GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR, prénommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'Sullivan, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

- Monsieur Paul Huyghe, né le 1<sup>er</sup> juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Vier-September-Dagenlaan 10, 1210 Sint-Joost-ten-Node, (Belgique) et

- Monsieur Philippe Van Der Beken, né le 1<sup>er</sup> octobre 1975 à Aalst (Belgique), demeurant 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ros, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11042. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114488/239/395.

(070131101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

#### **Paupinal Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S. A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Référence de publication: 2007114619/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08100. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

#### **Salve Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

CMS MANAGEMENT SERVICES SA

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2007114620/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08111. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2007114617/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07847. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Mezzanine Management Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 73.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2007114618/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07839. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Dahlia Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 131.901.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par l'un de ses administrateurs à savoir Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

2.- Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, prénommée.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DAHLIAS PATRIMONIUM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la détention et la vente d'immeubles dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,00), divisé en trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) par la création et l'émission de quatorze mille six cent soixante-dix (14.670) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil d'administration.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH., prénommée, trois cent vingt-neuf actions . . . . .	329
2.- Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent trente actions . . . . .	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 31 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

b) Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, née à Laxou (France), le 17 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

c) IMMO CONCEPT SARL, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.082, représentée par son gérant, Monsieur Pierre Dall'Asparago, commerçant, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Ar-lon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

LUXEMBOURG TRUST SERVICES SARL., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 131.221,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Est nommé président du conseil d'administration:

Maître Alain Lorang, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007. LAC / 2007 / 27092. — Reçu 330 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007114471/227/156.

(070131397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Cliffs International Lux I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.187.380,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.854.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114608/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08613. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

*Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Stockholm on August 22, 2007*

In attendance:

William Walker, Chairman

James Beers

Mia Brunell

Roel Louwhoff

Cristina Stenbeck

*Resolution*

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, to 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

W. Walker / M. Brunell  
Chairman / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu à Stockholm le 22 août 2007*

Liste de présence:

William Walker, Président

James Beer

Mia Brunell

Roel Louwhoff

Cristina Stenbeck

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Merci de vous référer à la version anglaise pour les signatures.

W. Walker / M. Brunell

Président / -

Référence de publication: 2007114721/1369/40.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07437. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Mezzanine Management Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signatures

Managing Director

Référence de publication: 2007114615/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07843. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2007114616/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07841. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Horndal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.891.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007114621/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08000. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**2M Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 27.889.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007115114/203/11.

(070131583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Cinq Willy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 89.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114602/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06518. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**BIGF, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 95.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114600/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09049. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---